



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 AOUT 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six août à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 19 août 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D3-2-2-128

OBJET : CUISINE COMMUNAUTAIRE

VENTE D'UNE THERMOSCELLEUSE AUTOPACK

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Michel BAYLET), Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur RENAUD Olivier

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Eric DELFARIEL a été désigné secrétaire de séance



2022D3-2-2-128

OBJET : CUISINE COMMUNAUTAIRE

VENTE D'UNE THERMOSCELLEUSE AUTOPACK

La Communauté de Communes des Deux Rives a renouvelé en 2019 son parc des 3 thermoscelleuses en fonctionnement à la Cuisine Communautaire, au travers de l'acquisition de 3 nouveaux appareils techniquement plus performant.

Les 3 appareils acquis en 2005 sont toujours à disposition de la Communauté de Communes des Deux Rives et sont stockés dans les garages de la Cuisine Communautaire.

La mairie de Villebrumier en Tarn et Garonne, au travers d'un courrier adressé à Monsieur le Président en date du 6 juillet 2022, a fait savoir qu'elle souhaiterait acquérir une de ces trois thermoscelleuses Autopack d'occasion.

En conséquence, la proposition d'achat pourrait s'élever pour un montant de 1 700,00 €.

En conséquence, le Président propose :

- d'accepter cette vente à la mairie de Villebrumier ;
- de l'autoriser ou son représentant à signer les pièces relatives à cette vente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter cette vente à la mairie de Villebrumier ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à cette vente.

Fait à Valence d'Agen, le 26 août 2022

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 29 août 2022

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de PERVILLE



Eric DELFARIEL

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **09 SEP. 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **09 SEP. 2022**

AR Préfecture

2022D3-2-2-128 CUISINE COMMUNAUTAIRE VENTE D'UNE THERMOSCELLEUSE AUTOPACK

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20220826- 2022D3_2_2_128-DE
Numéro d'acte :	2022D3_2_2_128
Date de décision :	26/08/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	3-2-2-0-0 (Domaine et patrimoine / Aliénations / biens mobiliers)
Fichier acte :	2022D3-2-2-128 CUISINE COMMUNAUTAIRE VENTE D'UNE THERMOSCELLEUSE AUTOPACK.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	09/09/2022 18:07:00
Date de réception de l'AR :	09/09/2022 18:07:05